

Service : SMTBA
Réf : PV/MM
Tél. : 04 66 56 10 82

CS2026_01_03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 7 MAI 2026

Etaient présents (11) :

Liliane ALLEMAND, Lionel ANDRÉ, Régis BAYLE, Jean-Charles BENEZET, Ghislain CHASSARY, Aurélie GENOLHER, Jean-Luc GIBELIN, Denis KUCHARCZAK, Claire LAPEYRONNIE, Jacques PÉPIN, Christophe RIVENQ

Pouvoirs (3)

Jalil BENABDILLAH (pouvoir à Jean-Luc GIBELIN), Monique NOVARETTI (pouvoir à Claire LAPEYRONNIE), Philippe RIBOT (pouvoir à Christophe RIVENQ)

Absents excusés (2) :

Kathy GUYOT, Fabrice VERDIER

Secrétaire de séance :

Aurélie GÉNOLHER

Objet : Election du Bureau Syndical : Vice-présidents

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et particulièrement les articles L.5211-1 et suivants et L.5721-1 et suivants,

Vu le Code électoral,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Transports Publics du Bassin d'Alès,

Vu la nouvelle composition du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports Publics du Bassin d'Alès,

Vu l'arrêté préfectoral n°20171801-B1-001 complémentaire à l'arrêté n°20171301-B1-001 du 13 janvier 2017 portant constatation du périmètre du Syndicat Mixte des Transports Publics du Bassin d'Alès,

Vu la délibération n°CP/2021-JUILL/01.09 en date du 23 juillet 2021 du Conseil Régional procédant à la désignation des représentants du Conseil Régional au Syndicat,

Vu la délibération d'Alès Agglomération C2026_02_01 en date du 15 avril 2026, portant désignation des délégués au Syndicat Mixte des Transports publics du Bassin d'Alès,

Considérant que conformément aux statuts et notamment à l'article 8.1 « Le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée délibérante qui les a désignés »,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des Vice-présidents,

Considérant que conformément aux statuts et plus précisément à l'article 8.3 : « le Bureau du Syndicat est composé d'un Président et de cinq Vice-présidents dont :

- Le premier est issu des représentants de la Région Occitanie,
- Le deuxième est issu des représentants d'Alès Agglomération,
- Le troisième est issu des représentants de la Région Occitanie,
- Le quatrième est issu des représentants d'Alès Agglomération,
- Le cinquième est issu des représentants de la Région Occitanie,

Considérant qu'il est procédé, dans les mêmes conditions réglementaires de vote et sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, élu Président, à l'élection des Vice-présidents,

APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AU VOTE,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Candidats	Inscrits	Votants	Blancs & nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Voix
1 ^{er} Vice-président : Jean-Luc GIBELIN	16	14	0	14	8	14
2 ^{ème} Vice-président : Jacques PEPIN	16	14	0	14	8	14
3 ^{ème} Vice-présidente : Aurélie GENOLHER	16	14	0	14	8	14
4 ^{ème} Vice-président : Denis KURCHARCZAK	16	14	0	14	8	14
5 ^{ème} Vice-président : Jalil BENABDILLAH	16	14	0	14	8	14

PREND ACTE

De la liste des Vice-présidents composant le Bureau du Syndicat ainsi actualisée :

Vice-présidents
1 ^{er} Vice-président : Jean-Luc GIBELIN
2 ^{ème} Vice-président : Jacques PEPIN
3 ^{ème} Vice-présidente : Aurélie GENOLHER
4 ^{ème} Vice-président : Denis KURCHARCZAK
5 ^{ème} Vice-président : Jalil BENABDILLAH

Pour extrait conforme,

Le Président,
Christophe RIVENQ

